



Communiqué de presse

Blois, le 13 février 2025

Déploiement de la communauté 360 en Loir-et-Cher

Un réseau d'acteurs pour faciliter le parcours de vie des personnes en situation de handicap et de leurs proches

La création des Communautés 360 a été annoncée par le président de la République lors de la conférence nationale du handicap le 11 février 2020, afin d'apporter une réponse de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles, pendant la crise sanitaire. L'ambition nationale a été de mettre en place cette communauté dans tous les Départements.

En Loir-et-Cher, la Communauté 360 a été lancée le 11 juin 2024 lors du premier comité territorial (COTER) par la Préfecture, l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental, porteur de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). L'association APAJH 41 a été choisie comme animatrice de cette communauté eu égard à son accompagnement des personnes en situation de handicap sur un champ très large de leur vie quotidienne.

Une communauté, plusieurs missions

De par ses ambitions et engagement, la Communauté 360 a plusieurs missions :

- **Organiser des solutions concrètes** répondant aux aspirations des personnes en situation de handicap et leurs aidants en première intention dans le droit commun ;
- **Repérer les personnes sans solution pour leur proposer des réponses concrètes** dans le cadre d'un plan d'action co-construit avec les acteurs du territoire et en premier lieu les associations de représentants des personnes en situation de handicap ;
- **Être un levier d'innovation et de transformation de l'offre de droit commun** et spécialisée en lien avec les acteurs institutionnels concernés ;
- **Élaborer une feuille de route territoriale** visant en particulier « l'aller vers » à destination des personnes non repérées et/ou éloignées des réponses.

Comment fonctionne concrètement la Communauté 360 ?

- Un numéro unique : 0 800 360 360 du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- Une première réponse apportée par les professionnels de la maison départementale de l'autonomie (vivre autonome 41) en particulier sur l'accès aux droits.
- Une co-construction d'une réponse adaptée en fonction des questions posées entre les acteurs (APAJH 41, MDA, etc.).

Une convention pour renforcer la collaboration des acteurs et apporter des solutions concrètes

Afin de co-construire la Communauté 360, les membres cœur¹ représentant l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans leurs compétences respectives (santé, accompagnement social et médico-social, soutien aux aidants, accès aux droits, inclusion scolaire et professionnelle...), se sont réunis courant 2024 et ont rédigé **une convention d'engagement qu'ils ont signée ce 13 février 2025.**

Cette convention leur permettra de renforcer leur coopération dans le but d'apporter des solutions concrètes et personnalisées en faveur des personnes en situation de handicap, en cas de difficultés rencontrées ainsi qu'à leurs aidants, pour répondre à leurs besoins de soutien et de relais quand toutes les ressources sont épuisées.

Elle s'accompagne d'une information large au grand public par voie de presse et flyer pour que toutes les personnes concernées puissent contacter la communauté en appelant le 0800 360 360, numéro porté en partenariat avec Vivre autonome 41, guichet privilégié pour les personnes en situation de handicap du Conseil départemental.

La mise en œuvre du dispositif Communauté 360 s'inscrit pleinement dans le sillage de la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » (dite « loi handicap »), adoptée le 11 février 2005 sous la présidence de Jacques Chirac, et dont l'année 2025 marque les 20 ans, également année anniversaire de la création des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Contacts presse :

ARS Centre-Val de Loire : Mathieu Mercier, chargé de communication

Tél. : 02 38 77 31 23 – 06 58 93 84 60 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr

Conseil départemental de Loir-et-Cher : Emilie Dupont, attachée de presse

Tél. : 02 54 58 54 60 – 06 75 71 23 10 / emilie.dupont@departement41.fr

Préfet de Loir-et-Cher

Tél. : 02 54 81 55 80 – 02 54 81 55 82 / pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

¹ La Direction académique des services de l'Éducation nationale de Loir-et-Cher, Le centre hospitalier Simone Veil de Blois, la Caisse d'allocations familiales 41, la Mutualité sociale agricole de Touraine-Berry, Le dispositif d'appui à la coordination Santé Escale 41, l'ADAPEI 41, le GCSMS Autisme France, l'AIDAPIH, l'APHP, le CDSAE, l'APF 41, VYV, ENH, TANDEM, CALM, L'UNAFAM, VOIR ENSEMBLE, CAP EMPLOI, le CIAS du Blaisois, le CIAS de Vendôme, L'ERHR. L'APAJH 41, l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire, et le Conseil départemental de Loir-et-Cher au titre de la Maison départementale de l'autonomie